



**Avec 542 adhérents
au 31/12/2014
l'UFC Que-choisir
s'est encore
étoffée !**

Chères adhérentes, chers adhérents,

Après avoir passé le cap des 500 adhérents en 2013, nous avons confirmé en 2014, puisque 542 adhésions de consommateurs Gersois ont été encaissées courant 2014.

Mais côté litiges la croissance a été encore plus forte avec 225 dossiers ouverts sur la même période, ayant pour principaux thèmes, l'énergie (dominée par les soucis liés au photovoltaïque), l'eau, le logement, les services marchands, les assurances et toujours, les opérateurs de téléphonie Internet...

En ce début 2015, crise oblige, les adhésions sont un peu plus difficiles, mais le plus grave risque d'être le logement de l'UFC Que-Choisir Gers dont le prix va flamber et peut être même nous empêcher de rester au 29 Chemin de Baron à Auch !

Seule votre fidélité dans le renouvellement de vos adhésions d'une année sur l'autre peut nous sauver !

Notre siège à Auch nous permet de mieux cerner et défendre les problèmes locaux auprès de la Préfecture, du Conseil Départemental du Gers et de nombreuses Commissions Consultatives ou Organismes Gersois divers où nous siégeons dans les villes, villages ou contrat de Pays, de vous aider localement lorsque vous avez besoin de nous...

Les Consommateurs Gersois de l'UFC Que-Choisir 32 unis depuis 1977 ont gagné bien des combats, vos adhésions sont notre grande force nous allons donc trouver dans le Gers les solutions pour conserver ce service d'intérêt général proche de vous pour ne pas vous contraindre à tout aller chercher sur Toulouse...

Je ne doute pas de vos soutiens et de votre fidélité, je vous en remercie !

*Jean Claude FITERE
Membre fondateur en mai 1977
Président de l'UFC Que-Choisir Gers*

Parodie de consultation sur l'eau potable en Adour-Garonne

**Consommateurs,
faites valoir
votre point de vue
avec l'UFC Que Choisir
du Gers !**



Suite à la Journée Mondiale de l'Eau du 22 mars et alors que le public est invité à se prononcer sur les futures mesures de protection de l'eau potable pour la période 2016-2021, l'UFC-Que Choisir du Gers dénonce la caricature de consultation organisée par l'Agence de l'eau ADOUR-GARONNE et enjoint les consommateurs à défendre leur intérêt en utilisant l'argumentaire qu'elle a préparé à cet effet.

Dans le Gers en ADOUR GARONNE ...nitrates et phosphates restent toujours trop présents et l'état chimique des nappes phréatiques en mauvais état dans de nombreux points :

=> Pas moins de 40 % des nappes phréatiques et 55 % des rivières sont concernées notamment par la présence des nitrates.

C'est en théorie pour résoudre ces problèmes qui menacent la pérennité de cette précieuse ressource que des mesures de protection de l'eau ont été définies par l'agence de bassin ADOUR-GARONNE pour la période allant de 2016 à 2021. Comme l'y oblige le Code de l'Environnement, l'Agence a mis sur son site Internet une consultation du public sur ces futures mesures. Mais sous une apparence démocratique, les questions et les choix de réponses proposés éludent en réalité les véritables enjeux de notre région.

=> Le gaspillage de la dépollution : bien que le Grenelle de l'Environnement exige une protection des sources d'eau potable contre les pollutions par le biais d'un changement des pratiques agricoles, les budgets prévus par l'Agence pour 2013-

2018⁽¹⁾ restent encore majoritairement affectés à la coûteuse dépollution de l'eau, dans ce cas ce sont 79,9 % qui sont utilisés (50,5 % pour l'assainissement eau potable + primes épuratoires et 29,4 % pour les mesures territoriales afin de respecter les objectifs de bon état des eaux). Et ce plutôt qu'envisager un changement des modes de production agricole. Pour éviter de se faire désavouer par les consommateurs, l'Agence ne leur laisse pas la possibilité dans son questionnaire de choisir eux-mêmes entre une agriculture intensive polluante et des approches plus respectueuses de l'environnement. Pire, dans plusieurs questions ambiguës, la rédaction des questions oriente le choix vers la création de « réserves d'eau », terme volontairement générique qui recouvre en fait les coûteux bassins de rétention, payés principalement par les consommateurs, alors même qu'ils sont destinés à des cultures souvent inadaptées à notre région régulièrement frappée par le manque d'eau.

=> Le principe « pollueur-payeur » bafoué : alors que depuis maintenant 20 ans⁽²⁾ le principe « pollueur-payeur » est censé régir le droit français de l'environnement, les coûts de traitement des pollutions

agricoles en pesticides ou en nitrates, sont toujours financés à 83 % par les consommateurs et seulement à 11 % par les agriculteurs ! Or, non seulement le questionnaire reste muet sur cette injustice flagrante, mais en outre il dissuade les consommateurs d'opter pour une meilleure protection de l'environnement, en l'avertissant que celle-ci lui coûterait plus cher !

=> Des décisions prises sous influence : ces choix, catastrophiques du point de vue de l'environnement, s'expliquent par la composition des instances décisionnaires au sein de l'Agence de l'eau. Ainsi, au Comité de Bassin, qui est censé refléter la compo-

sition de la société civile, peu de consommateurs siègent, idem pour le Conseil d'Administration de l'Agence ! Mais là encore, le questionnaire de l'Agence fait l'impasse sur ce déni de démocratie !

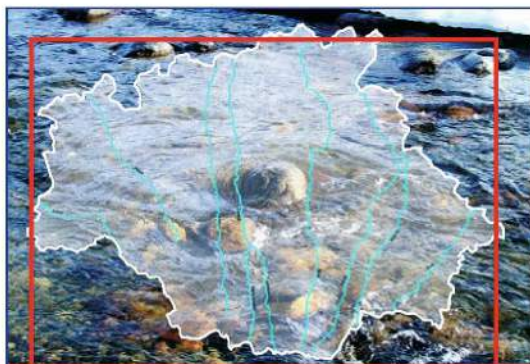
Refusant que les consommateurs du Gers soient pris au piège d'un questionnaire manifestement biaisé, l'UFC-Que Choisir d'Auch les enjoint à faire valoir leur point de vue d'ici le 18 juin 2015, en reprenant l'argumentaire développé par l'Association pour une mise en œuvre sans délai du principe « pollueur-payeur », d'une prévention des pollutions à la source et d'une représentation des consommateurs reflétant leur importance numérique et leur

contribution financière. Le détail de l'argumentaire de l'UFC-Que Choisir est disponible sur le SITE de votre Association

=> Enfin : Si à la suite de cette consultation des consommateurs, aucune modification n'est apportée au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), ni au budget prévisionnel 2013-2018, l'UFC-Que Choisir du Gers remettra en question sa participation dans les Comités de bassin.

(1) 10^e programme d'intervention de l'Agence d'Auch pour la période 2013-2018 - Source : rapport de la Cour des Comptes - Février 2015.

(2) Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dite Loi Barnier.



PRÉSERVER L'EAU DANS LE GERS

Le Gers reste un département très sensible : la ressource en eau est fragile et rare. Les objectifs du Conseil Général sont ambitieux :

« A chaque gersois : une eau de qualité à un coût raisonnable ». Mais...

Aussi mobilisons-nous et obligeons les Pouvoirs Publics à adopter de vraies mesures pour que soit appliqué le principe : **«Pollueur/Payeur»**

Rendez-vous donc sur notre site

www.ufcquechoisir-gers.org

et répondez selon les consignes UFC à la « parodie de consultation » mise en place par l'Agence de l'Eau.

Le monde agricole finance 1,2 % de la dépollution mais est à l'origine de 60 % de la pollution par les phosphates, 70 % pour les pesticides et 75 % pour les nitrates (source : Conseil d'Etat).

Coup de chapeau à Michèle MUR !

Trésorière de l'UFC QUE CHOISIR GERS depuis trois ans, déléguée par Jean-Claude FITERE pour siéger à sa place au conseil d'administration de l'Union Régionale UFC-Que Choisir Midi Pyrénées, Michèle MUR vient d'en être élue Vice-Présidence, aux côtés du Président Régional Aveyronnais François SAUVANT.

Au plan local, cette travailleuse acharnée et perfectionniste, en plus des finances, de l'accueil des consommateurs, suit les litiges liés à la construction et depuis un an met toute sa fougue au service des victimes détenteurs de panneaux photovoltaïques défaillants.

Michèle les aide à trouver une solution amiable ou judiciaire, mais recherche aussi des solutions techniques pour qu'ils puissent faire fonctionner au mieux leurs panneaux.

Elle peut aussi orienter les futurs candidats à la production d'énergie solaire vers des installateurs locaux Gersois performants, qui vendent bien moins cher que les « rapaces » qui se présentent chez vous via le porte à porte !

Toute l'équipe des bénévoles gersois est réjouie de voir une gersoise aux commandes en Midi Pyrénées, mais souhaite encore qu'elle puisse travailler toujours plus pour le Gers.

Merci Michèle.

Spécial gestion des déchets :

Comment acheter ?

Comment jeter ?

Choisissez de valoriser...



La meilleure façon de jeter ou de valoriser ou de permettre que vos déchets soient valorisés...

Les adresses à connaître à Auch et dans le Gers :

- Lampes : magasins de bricolage et certains supermarchés mettent à votre disposition des bacs destinés à leur ramassage.
- seringues : pharmacies,
- textiles : le secours populaire, Valoris, le Relais,
- meubles, livres, bazar, etc... : Valoris, Emmaüs,
- électro-ménager : Valoris, le Comptoir Solidaire.

N'oublions pas le compost...

Epluchures de légumes, coquilles d'œufs, de moules, marc de café, etc. associés aux déchets de jardin, tout cela vous permettra de réaliser un parfait compostage...

Vous allégez ainsi la quantité d'ordures ménagères à incinérer et évitez beaucoup de pollutions.

Même en appartement, vous pouvez adopter le compostage à l'aide d'un bac de compost (si possible qualité NF).

Mode d'emploi : Mettre un peu de tout et aérer, surveiller l'humidité.



Pour de nombreux achats alimentaires : Préférons le VRAC



Pâtes, riz, sucre, céréales, farine, lessive, produits vaisselle...
Tous ces produits peuvent s'acheter en vrac (exemple sur Auch : BIOCOOP).
Cela vous reviendra MOINS CHER et surtout vous aurez la satisfaction de participer à l'effort de protection de notre planète !

A découvrir : l'ÉCOCENTRE Pierre et Terre

Beaucoup d'entre vous sont sensibles aux efforts pour garder notre planète PROPRE.

Pour notre département l'ÉCOCENTRE Pierre et Terre vous accueille dans son site à RISCLE : visite du bâtiment à énergie positive, présentation de différents équipements écologiques.

Les missions de Pierre et Terre :

3 piliers :

- Informer.
- Animer.
- Accompagner, autour de 3 domaines d'intervention : eau et nature, habitat et jardin, consommation.

Site : www.pierreetterre.org

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : Votre Association Locale continue d'être présente pour soutenir vos démarches.

En fonction des éléments que vous nous présentez, nous pouvons étudier votre dossier et nous pouvons intervenir auprès de l'organisme financier ou du prestataire, vous recommander un professionnel compétent et/ou vous orienter vers une solution juridique.



Quelques rappels avant de signer :

- **VÉRIFIER** le sérieux de l'installateur, téléphonez à INFO ENERGIE à Auch, venez nous voir le mercredi, il existe des installateurs sérieux dans le Gers et compétitifs.
- **FAIRE JOUER LA CONCURRENCE POUR LE FINANCEMENT** : contactez directement l'organisme financier que l'installateur vous propose mais surtout demandez en priorité à votre banque quel serait le coût du financement par leur intermédiaire.
- **CONTRÔLEZ et EXIGEZ** chaque facture pour demander la libération des fonds (lors du contrat précisez que seules les factures que vous aurez signées seront payables).

*Notre indépendance
financière...*

c'est vous !

Adhésion UFC-Que Choisir Gers (ou renouvellement pour 12 mois)

Cotisation de soutien :	100,00 € (dont 69,00 € défiscalisés)*
Cotisation de soutien :	50,00 € (dont 19,00 € défiscalisés)*
Cotisation de base :	31,00 € (non déductibles)
Cotisation revenus faibles :	26,00 € (non déductibles)

Règlement par chèque à l'ordre de l'UFC-Que Choisir Gers

* Un reçu fiscal conforme vous sera adressé pour le montant versé au-delà de la cotisation de base fixée par l'Assemblée générale de l'UFC-Que Choisir du Gers (actuellement 31,00 euros).

3 bonnes raisons d'adhérer

- 1 Vous compterez parmi les citoyens les mieux informés avec une écoute individualisée, des conseils d'experts et des informations pratiques
- 2 Vous serez mieux défendu grâce au soutien de l'association, notamment en cas de litige
- 3 Vous nous permettrez d'être plus forts en soutenant notre action

QUELQUES LITIGES GAGNÉS PAR VOTRE ASSOCIATION LOCALE...

Le franchisé avait fermé un de ses points de vente...

Notre adhérent ne pouvait faire jouer la garantie pour réparer son appareil auditif « cassé »...

Quelle ne fut pas la surprise de M. D, de découvrir que l'espace de vente où il s'était équipé n'existait plus!

Il s'adresse donc au franchisé qui le renvoie vers un point de vente à Toulouse où il apprend que son appareil peut être réparé ou échangé mais que bien entendu tout serait à sa charge.

Coût du nouvel équipement : 2 000 euros. Nous intervenons pour M. D et ce dernier obtient une réponse immédiate à sa demande, un responsable sur Auch va prendre en charge son dossier et la garantie peut être mise en place.

Les actions de groupe

Ça y est, elles ont commencé en France et leurs résultats sont encourageants, rappelons toutefois, qu'il s'agit d'actions qui ne peuvent intervenir que pour des litiges et demandes strictement identiques.

Pour exemple, l'action Foncia :

Après des années de tergiversations, promesses non tenues et débats sans fin, l'action de groupe fait enfin partie de l'arsenal juridique mis à la disposition des consommateurs. Ces derniers peuvent désormais se regrouper, via une association de consommateurs, pour attaquer collectivement en justice un professionnel qui aurait failli.

Pour sa première action de groupe, l'UFC-Que Choisir a décidé de défendre les locataires de Foncia victimes de la pratique consistant à leur facturer des frais d'expédition de quittance (appelés également service d'avis d'échéance).

Rachat d'un lingot d'or

Madame V a souhaité vendre un lingot d'or, le magasin lui en donne 21 000 euros.

M^{me} V s'inquiète car le cours du lingot d'or est 31 200 euros et nous demande de bien vouloir l'aider.

Après vérification auprès des services fiscaux, nous découvrons que les différentes taxes se chiffrent autour de 3 000 euros et que l'usage veut que ce type de transaction se facture autour de 1 000 euros. Nous contactons l'acheteur auquel nous exposons ces différents éléments, en nous étonnant qu'aucun certificat de propriété n'ait été demandé au vendeur et que nous nous étonnons de la marge appliquée.

M^{me} V recevra un appel du magasin dans la journée pour percevoir le complément de sa vente : 6 700 euros quand même !

Opérateurs de téléphonie toujours présents dans nos litiges... NUMÉRICABLE aussi !

M^{lle} B souscrit le 29 octobre 2014 un contrat de fourniture d'une connexion internet auprès de l'opérateur NUMÉRICABLE.

La box lui est fournie sous huit jours mais, problème, notre adhérente n'arrive pas à se connecter.

M^{lle} B adressera diverses réclamations auprès de son fournisseur qui procède à une vérification de la ligne mais sans aucun résultat.

Devant la carence de NUMÉRICABLE, M^{lle} B résilie son contrat par lettre recommandée avec A.R. le 2 décembre 2014.

NUMÉRICABLE lui répond en lui demandant 349 euros de frais sans autre détail.

M^{lle} B s'adresse à nous et nous la soutenons en demandant une justification de la somme exigée et en rappelant les motifs qui ont amené M^{lle} B à résilier son contrat.

La réponse ne s'est pas faite attendre, M^{lle} B obtient la résiliation et l'abandon de toute créance.

Et nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner que des opérateurs de téléphonie, donc des professionnels proposent des abonnements sans avoir au préalable procédé à une étude de la zone concernée et à sa couverture possible !



Nouvelle arnaque à l'assurance : Attention à la Mutuelle NEOLIANE !

Adhérents de l'association : vous êtes HORS LOI CHATEL...

Attention aux Mutuelles du Groupe. Ces mutuelles se présentent comme des associations et vous demandent d'être adhérents pour pouvoir bénéficier de leurs contrats : si vous y souscrivez vous ne pourrez arguer de la Loi Chatel pour demander la résiliation de votre contrat. UFC compte aujourd'hui plus de 150 litiges avec cette Mutuelle.



UFC QUE CHOISIR GERS

Maison des Associations
29, chemin de Baron - 32000 AUCH

Tél. : 05 62 61 93 75 (adhérents le mercredi)
Courriel : contact@gers.ufcquechoisir.fr
Site : www.ufcquechoisir-gers.org

Réception des adhérents tous les mercredis de 9 h 30 à 18 h 30 Non stop

Montant de l'adhésion : voir du dos.

Nom :

Prenom :

* Adresse :

Code postal : Ville :

Profession : Tel. :

Courriel :

* L'adresse postale doit être très précise : lieu-dit, numéro, rue, bâtiment, logement...).